



DEPAP4
Bureau de l'action sociale

2022/2023

Affaire suivie par :
Claudine NEHOUA
Tél : 02 62 48 13 15
Mél : claudine.nehoua@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71 003
97 743 ST-DENIS CEDEX 9

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE D'ACTION SOCIALE

LA RECTRICE, CHANCELIÈRE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État,
- Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 fixant le rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale,
- Vu la décision du comité départemental MGEN de la Réunion en date du 27 avril 2022,
- Vu les résultats des élections professionnelles en date du 08 décembre 2022,
- Vu les propositions des fédérations de fonctionnaires,

ARRÊTE

Article 1 : Composition

La commission d'action sociale est composée de:

- La rectrice d'académie, chancelière de l'Université ou son représentant, président,
- Six membres titulaires et six membres suppléants, représentants des personnels,
- Six membres titulaires et six membres suppléants, représentant de la Mutuelle générale de l'éducation nationale

La conseillère technique de service sociale auprès de la rectrice participe aux réunions de la commission académique d'action sociale en qualité de personne qualifiée et de conseillère de cette instance.

Des experts peuvent être conviés. Ils n'ont pas voix délibératives.



Article 2 : Désignation

Sont nommés en tant que représentants des personnels à la commission académique d'action sociale:

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------|-----------------------------------|-------------------------|
| FSU | Mme NEMBLY Clémence Expédite | M. OUMANA Jean-Odel |
| FSU | Mme ACQUIER-GUILLOU Julie | M. MARCHETTI Pascal |
| UNSA EDUCATION | Mme NIFAUT-CHAVRIACOUTY Maryse | Mme DAUBIGNEY Mauricia |
| FNEC FP FO | Mme MARDAYE Géraldine | Mme FONTAINE Fabienne |
| SNALC | Mme GIGAN Carole | Mme SALVADOR Frédérique |
| SGEN-CFDT | M. MAILLOT Karl | M. DESPRES Laurent |

Sont désignés en tant que représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN):

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------------|------------------------|
| M. BOYER Luc | Mle DELAISSER Daisy |
| Mme CHANFO Véronique | Mme DONZ Martine |
| M. CLAIN Patrice | M. GOUTTARD Stéphane |
| Mme LAURET Marie Evelyne | Mme LEGER Brigitte |
| M. PRUGNIERES Nicolas | Mme LOW HONG Véronique |
| M. TESSIER Fabien | Mme MIQUEL Brigitte |

Article 3: Rôle

La commission académique d'action sociale assurera les attributions de la commission départementale d'action sociale.



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Élèves, des Personnels
accompagnants et des Pensions**

Article 4 : Durée

Les membres titulaires et suppléants de la commission académique d'action sociale sont nommés pour une période de quatre ans.

Article 5 : Exécution

M. le secrétaire général de l'académie de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 8 février 2023

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général
de région académique
Secrétaire Général de l'Académie
SIGNÉ
Erwan POLARD